

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 octobre 2020	N° 2020-370

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 octobre 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction des coopérations et partenariats métropolitains	N° 2020-370

Restauration du pont de pierre - Etudes avant-projet - Demande de cofinancement - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Premier franchissement de la Garonne, inscrit au titre des monuments historiques, le pont de pierre est sous surveillance renforcée. Il présente en effet de nombreuses faiblesses qui peuvent entraîner une instabilité générale de ses fondations.

Des travaux de renforcement ont donc été entrepris sur les piles P1 à P4 dans les années 1992 à 1994, puis sur les piles P5 et P6 en 2002, des travaux de protection des talus ont également été réalisés en 1996 et 1997.

Plus récemment, une nouvelle phase de travaux a été menée du printemps 2017 à mai 2018 pour la consolidation des talus sous-fluviaux.

Pour autant, la remise en état de cet ouvrage nécessite de lancer une nouvelle phase qui prévoit notamment le confortement par micropieux des piles P7 à P16, la réfection de l'étanchéité, la réparation des désordres structuraux et la restauration des maçonneries. Cet investissement est estimé entre 25 et 38 millions d'euros HT, selon le scénario de confortement qui sera retenu à l'issue des études d'avant-projet.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié début 2020, les travaux devraient pouvoir débuter en 2023.

S'agissant d'un monument historique, l'Etat est susceptible d'apporter un soutien financier pour les études de ce projet, conformément au décret n°2018-514 du 25 juin 2018.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Financement		
Nature	Montant HT	Cofinanceur	Montant	%
Diagnostic	350.396 €	Etat - DRAC	100.000 €	7,5%
Etudes préliminaires	127.500 €			
Avant-projet	431.016 €	Bordeaux Métropole	1.229.288 €	92,5%
Missions complémentaires	420.376 €			
Total	1.329.288 €	Total	1.329.288 €	100%

Dans le cas où le financement serait moindre, Bordeaux Métropole prendrait à sa charge la différence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5217-2,

VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la restauration du pont de pierre est devenu indispensable pour assurer sa pérennité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement du projet indiquant les financements attendus de la DRAC,

Article 2 : d'autoriser le Président à solliciter ce financement et à signer les conventions et tout document afférant à ce financement, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer la recette correspondante au budget principal sur le chapitre 13 – article 1311 – fonction 844 de l'exercice budgétaire correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 OCTOBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2020	le Vice-président,
	Monsieur Jean TOUZEAU